

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 mai 2017

Objet : RD - Convention de partage fiscal entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et Grand Lac

- date de convocation le 12 mai 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jean-Pierre Beguin à Bernard Januel - de Frédéric Bret à Françoise Van Wetter - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Jean-Benoît Cerino - de Gérard Marcucci à Dominique Pommat - de Dominique Mornand à Christine Dioux - de Christian Papegay à Mustapha Hamadi - de Benoît Perrotton à Josiane Beaud - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis - de Sylvie Vuillemeret à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 4

Philippe Bard - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey

Conseil communautaire du 18 mai 2017

délibération **n° 196-17 C**

objet **RD - Convention de partage fiscal entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et Grand Lac**

Xavier Dullin, président, rappelle que les communautés d'agglomération Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget, et Chambéry métropole - Cœur des Bauges sont engagées depuis 2016 dans un projet de mutualisation de l'exercice de leur compétence développement économique, et ont formé le projet de création d'un syndicat mixte dénommé Chambéry-Grand Lac Economie.

Ce syndicat recouvrirait le territoire des deux EPCI, dans un même bassin économique, et regrouperait les services économiques de quatre structures, soit le SYPARTEC, Savoie Hexapole et les services des deux communautés d'agglomération. Le syndicat serait gouverné et financé à parité par les deux EPCI.

Dans ce cadre, et afin :

- de permettre une absence de concurrence entre les deux communautés d'agglomération,
- de mutualiser le risque de perte fiscale,
- d'harmoniser l'offre et favoriser les stratégies de spécialisation par parc,

il est proposé de convenir d'un partage de la totalité de la croissance du produit fiscal (CVAE et CFE) constatée sur les territoires des deux EPCI à compte du 1^{er} janvier 2018.

Le partage serait réalisé à raison de 60 % au bénéfice de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, et 40 % au bénéfice de Grand Lac. Ces taux actuellement constatés sont respectivement de 62 % et 38 % environ.

Le produit fiscal constaté au 31 décembre 2017 reste quant à lui acquis à chacune des deux communautés d'agglomération.

La convention, d'une durée de dix ans, pourra être révisée à la demande de l'une des deux parties, notamment en cas de bouleversement de son économie : modification importante de la législation fiscale, changement notable dans les proportions de richesse fiscale respective...

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de développement économique,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de partage fiscal entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et Grand Lac,

Article 2 : autorise le président à signer la convention annexée ainsi que toute pièce se rapportant à ce sujet.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 196-17 C

Objet de l'acte : RD - Convention de partage fiscal entre Chambéry métropole -
Cœur des Bauges et Grand Lac

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 6 - Autres
délibérations ou décisions

Date de l'acte : 18 mai 2017

Annexe : pacte fiscal;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19619H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19619H1

Date de transmission en Préfecture : 02 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2017